



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00967

Numéro SIREN : 795 286 871

Nom ou dénomination : 1001 INTERIM AIR

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2017 sous le numéro de dépôt 5976

BILAN ACTIF

14 SEP. 2017

ACTIF		Exercice N 31/12/2015 3			Exercice N-1 30/09/2015 9	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	24 967	10 702	14 265	15 526	1 261	8.12
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	16 963	5 976	10 987	11 600	613	5.28
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 500	1 018	482	609	127	20.85
	Autres immobilisations corporelles	26 028	5 322	20 706	12 813	7 893	61.60
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 080		5 080	1 000	4 080	408.00
	Total II	74 538	23 018	51 520	41 548	9 972	24.00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	534 585		534 585	496 740	37 845	7.62
	Autres créances	237 977		237 977	222 834	15 143	6.80
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	215 018		215 018	135 330	79 688	58.88
	Charges constatées d'avance (3)	1 075		1 075	1 398	323	23.12
	Total III	988 655		988 655	856 303	132 353	15.46
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 063 193	23 018	1 040 175	897 851	142 324	15.85

(1) Dont au-delà de 1 an

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

5 080

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2015 3	Exercice N-1 30/09/2015 9	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 80 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	80 000	80 000		
	Réserves				
	Réserve légale	8 000	4 803	3 197	66.56
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	59 172		59 172	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 903	76 369	69 465	90.96
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	154 075	161 172	7 097	4.40
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	77 238	38 976	38 262	98.17
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 812		1 812	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 460	14 069	5 391	38.32
	Dettes fiscales et sociales	701 068	651 703	49 365	7.57
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	86 523	31 931	54 591	170.96
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	886 101	736 679	149 421	20.28
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 040 175	897 851	142 324	15.85

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

886 101

736 679

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 3			Exercice N-1 30/09/2015 9	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 042 560		1 042 560	2 891 767	1 849 206	63.95
Chiffre d'affaires NET	1 042 560		1 042 560	2 891 767	1 849 206	63.95
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 662	2 656	1 006	37.88
Autres produits			95	197	102	51.65
Total des Produits d'exploitation (I)			1 046 317	2 894 620	1 848 302	63.85
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			151 946	286 417	134 471	46.95
Impôts, taxes et versements assimilés			22 008	52 212	30 204	57.85
Salaires et traitements			691 030	1 928 998	1 237 968	64.18
Charges sociales			155 104	484 658	329 554	68.00
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 056	8 021	4 965	61.90
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			12 794	46 075	33 282	72.23
Total des Charges d'exploitation (II)			1 035 938	2 806 382	1 770 443	63.09
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			10 379	88 238	77 859	88.24
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits antérieurs à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2015	3	30/09/2015	9	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 832		6 478		3 646	56.28
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 832		6 478		3 646	56.28
2. Résultat financier (V-VI)	2 832		6 478		3 646	56.28
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 547		81 760		74 213	90.77
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	644		5 392		4 748	88.06
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	644		5 392		4 748	88.06
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	644		5 392		4 748	88.06
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	1 046 317		2 894 620		1 848 302	63.85
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 039 414		2 818 251		1 778 837	63.12
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 903		76 369		69 465	90.96

* V compris : Redevance de crédit bail immobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Handwritten signature

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 31/12/2015

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

La date de clôture de l'exercice comptable a été modifiée et est désormais au 30 Décembre.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 49 068 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 49 068 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 31/12/2015

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
maintien de l'emploi	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	49 068

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	24 967		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	16 963		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 500		
Installations générales agencements aménagements divers	2 838		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 242		8 948
TOTAL	18 580		8 948
Prêts, autres immobilisations financières	1 000		4 080
TOTAL	1 000		4 080
TOTAL GENERAL	61 510		13 028

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 31/12/2015

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			24 967	24 967
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			16 963	16 963
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				1 500	1 500
Installations générales agencements aménagements divers				2 838	2 838
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				23 190	23 190
	TOTAL			27 528	27 528
Prêts, autres immobilisations financières				5 080	5 080
	TOTAL			5 080	5 080
	TOTAL GENERAL			74 538	74 538

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	9 441	1 261		10 702
Autres immobilisations incorporelles	5 363	613		5 976
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	891	127		1 018
Installations générales agencements aménagements divers	39	72		111
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 228	983		5 211
	TOTAL	5 158	1 182	6 340
	TOTAL GENERAL	19 962	3 056	23 018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais éab.rech.développ.	1 261				
Autres immob.incorporelles	613				
Instal.techniques matériel outillage indus.	127				
Instal.générales agenc.aménag.divers	72				
Matériel de bureau informatique mobilier	983				
	TOTAL	1 182			
	TOTAL GENERAL	3 056			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 31/12/2015

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 080	5 080	
Autres créances clients	534 585	534 585	
Impôts sur les bénéfices	134 441	134 441	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 057	3 057	
Divers état et autres collectivités publiques	11 799	11 799	
Groupe et associés	2 236	2 236	
Débiteurs divers	86 444	86 444	
Charges constatées d'avance	1 075	1 075	
TOTAL	778 717	778 717	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	40 000	40 000		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	37 238	37 238		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 460	19 460		
Personnel et comptes rattachés	153 360	153 360		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	347 757	347 757		
Taxe sur la valeur ajoutée	198 669	198 669		
Autres impôts taxes et assimilés	1 282	1 282		
Groupe et associés	1 812	1 812		
Autres dettes	86 523	86 523		
TOTAL	886 101	886 101		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 315			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 053			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
vallognes daniel	100.0000	800			800

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de premier établissement	24 967	
Total général	24 967	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 31/12/2015

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 31/12/2015

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	11 799
Total	11 799

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	12 717
Total	12 717

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 075
Total	1 075

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- amende	197	
- charges diverses	447	
Total	644	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
avantages +frais salariés	3 662
Total	3 662

Le 15/03/2016
VALLOGNES DANIEL PRESIDENT

Carole Corfou
[Signature]

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations complémentaires (CICE)	5
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Frais d'établissement	8
Autres immobilisations incorporelles	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	9
Evaluation des créances et des dettes	9
Dépréciation des créances	9
Evaluation des valeurs mobilières de placement	9
Disponibilités en Euros	10
Produits à recevoir	10
Charges à payer	10
Charges et produits constatés d'avance	10
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	10
Transferts de charges	10

NA = Non Applicable NS = Non significative



1001 INTERIM'AIR

Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 euros

Siège social : 19, avenue Georges Clémenceau

34500 BEZIERS

R.C.S : BEZIERS 795 286 871

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 1001 INTERIM'AIR tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe concernant le changement de date de clôture et la durée de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

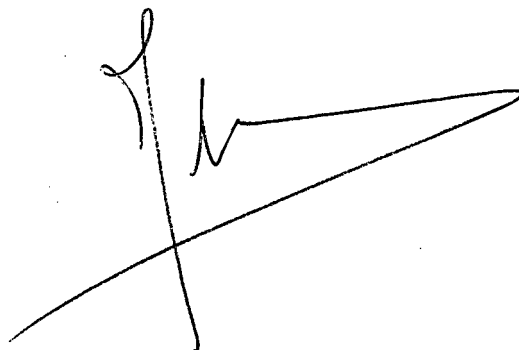
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Montpellier, le 15 avril 2016

*Pour AMCC,
Commissaire aux Comptes
Mathieu Menon*

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Mathieu Menon, is written over the printed name.

1001 INTERIM' AIR
SASU au capital de 80 000 euros
Siège Social : 19 Avenue Georges Clémenceau 34500 BEZIERS
RCS BEZIERS 795 286 871

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 01 MAI 2016

DECISION D AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de 6 903 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 903 euros
------------------------	-------------

Affectation :

A titre de dividendes à l'actionnaire unique pour un montant de	6 903 euros
---	-------------

Il sera en outre prélevé une somme de 53 097 sur le compte « autres réserves » pour distribuer en complément, soit un **montant total de dividende de 60 000 euros**.

Soit 75 euros par action.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 94 075 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous informons qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.



- Distributions antérieures de dividendes :

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividendes	Abattement
30/09/2015	14 000 euros	abattement de 40% sur les personnes physiques
31/12/2014	14 000 euros	abattement de 40% sur les personnes physiques

Certifié conforme
Le Président

